Globethics Repository



Le prosélytisme religieux dans les opérations de maintien de la paix de la MONUSCO : cas de la brigade du Kivu au Sud-Kivu (2004-2018)

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see https://www.globethics.net. Data and content policy of Globethics Repository see https://repository.globethics.net/pages/policy.

Item Type	Preprint
Authors	Balaamo Mokelwa, Jean-Pacifique
Rights	All rights reserved
Download date	2026-11-04 23:48:13
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/4215770

Le prosélytisme religieux dans les opérations de maintien de la paix de la MONUSCO. Cas de la brigade du Kivu au Sud-Kivu (2004-2018).

Depuis la publication des résultats d'enquêtes sur la contribution des bataillons pakistanais de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo), stationnés au Sud-Kivu pendant plus d'une décennie, à la montée de l'Islam au Sud-Kivu[1], l'implantation de l'islam dans une région très christianisée suite à l'action publique coloniale de civilisation par les missions chrétiennes catholiques et protestantes est effective et fait sensation sur le paysage religieux de la région. L'activisme missionnaire d'un islam conquérant s'observe autour des camps de stationnement des bataillons pakistanais de la MONUSCO dans plusieurs coins reculés de la province du Sud-Kivu. Le nouveau dynamisme missionnaire de l'islam dans la province du Sud-Kivu est une action bien étudiée et planifiée, plus structurée et systématique qui dépasse le cadre restreint des actions isolées des individus[2]. Il est porteur de plusieurs projets visant à propager ou à renforcer la présence islamique dans la région dans plusieurs domaines (éducation, santé, économie, culture, sport, droits de l'homme, promotion de la femme, ...). Il s'observe à partir de l'activisme religieux de certains éléments des bataillons pakistanais de la MONUSCO.

Chronologiquement la présente étude part de la date de déploiement de bataillons pakistanais dans la brigade du Kivu au Sud-Kivu, le 4 mars 2004, et s'arrête au 27 mars 2018, date de l'adoption de la résolution 2409 par le Conseil de sécurité. Dans cette résolution 2409 et pour la première fois, le Conseil priait le Secrétaire général d'élaborer une stratégie de retrait des casques bleus de la MONUSCO échelonnée, progressive et exhaustive en collaboration avec le Gouvernement de la RDC.

Depuis le déploiement de forces militaires pakistanaises dans la brigade du Kivu de la mission de maintien de la paix de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo) dans la province du Sud-Kivu, le 4 mars 2004, la population observe un certain engagement actif des éléments du contingent pakistanais dans la propagande religieuse islamique. Nous assistons à une instrumentalisation de l'humanitaire par la religion, c'est-à-dire profiter de la pauvreté ou de la misère d'une population paupérisée par la guerre pour faire de la charité en vue de la convertir à la religion musulmane. Les activités caritatives de certains éléments du contingent pakistanais de la MONUSCO sont un vecteur du prosélytisme religieux dans les opérations de maintien de la paix de la MONUSCO en province du Sud-Kivu.

Le prosélytisme religieux est l'attitude de personnes cherchant à convertir d'autres personnes à leur foi ou système de croyance[3]. Il désigne le zèle déployé afin de recruter par tous les moyens de nouveaux adeptes à sa religion ou système de croyance[4]. Que les agents d'une mission de maintien de la paix de la MONUSCO s'engagent à une

[1] Cf. K. MOKE MUTONDO et B. MUCHUKIWA, *Montée de l'islam au Sud-Kivu : opportunité ou menace à la paix sociale ? Perspectives du dialogue islamo-chrétien en RD Congo*, Genève, Globalethics.net Focus n° 12, 2012, 46 p.

[2] Cf. T. VIRCOULON et J. BATTORY, « L'Islam radical en République démocratique du Congo. Entre mythe et manipulation », in *Notes de l'IFRI*, IFRI, Février 2017, p. 17.

[3] Cf. MOHAMED-SEGHIR JANJAR, « Prosélytisme et/ou da'wa. Réflexion sur le cas de l'islam », in *Histoire, monde et cultures religieuses*, 4/n°28, 2013, p. 141-152.

[4] Cf. FATIHA AOUES et M. LAAKILI (dir.), *Prosélytismes. Les nouvelles avant-gardes religieuses*, Paris, CNRS Editions, 2016.

propagande religieuse ou à soutenir activement une communauté religieuse, cela parait illégal et une menace réelle à d'autres religions ou systèmes de croyance et même une violation des objectifs d'une mission de maintien de la paix de l'ONU. Les faits religieux en une mission de maintien de la paix de l'ONU sont régis par des principes et des règles qui visent à encadrer l'observation du droit de la liberté religieuse dans sa dimension individuelle et communautaire pour les casques bleus de l'ONU. Le prosélytisme religieux est une déviation de la liberté religieuse. Il s'observe aussi dans l'exercice abusif de la liberté religieuse[5].

L'un des buts de l'Organisation des Nations unies est d'encourager « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » (Charte des NU, Art. 1 § 3).

L'Organisation des Nations Unies est fondée sur le pluralisme culturel et religieux, la neutralité et la tolérance religieuse, le respect des systèmes de croyances et de religions, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans égard à la race, langue, religion ou genre. Les systèmes de croyances et les religions, les institutions religieuses et confessionnelles représentent une partie importante du paysage diplomatique international au niveau onusien[6]. Ils sont toujours à l'avant-garde de la lutte contre l'intolérance religieuse, en réclamant pour chaque être humain un espace pour professer sa foi selon son choix[7].

Conformément à la Charte, l'ONU s'engage à promouvoir la liberté religieuse pour tous en tous lieux. Le modèle onusien de collaboration entre l'institution et la société civile religieuse représente une source d'inspiration pour l'intégration démocratique des diverses composantes de la société contemporaine. L'Organisation des Nations Unies s'engage d'intégrer les nations dans un système pluraliste, composé d'Etats souverains qui cohabitent sans prosélytisme religieux selon les règles adoptées à l'unanimité, reposant sur l'égalité de tous et le respect de chacun.

Le prosélytisme religieux auquel se livrent certains éléments du contingent pakistanais de la MONUSCO, dénoncé par la société civile congolaise, est une violation des principes et règles du droit des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il faut bien distinguer l'action de l'ONU et l'action isolée des agents (personnes physiques) engagée dans une mission de l'Organisation des Nations Unies. Le prosélytisme religieux du contingent pakistanais de la MONUSCO révèle le caractère conquérant d'un autre islam qui n'est pas celui de la Communauté islamique du Congo. Le prosélytisme religieux dénoncé par la société civile congolaise soulève certaines questions et mérite des analyses plus approfondies qui dépassent le cadre restreint de notre travail.

Comment être musulman et rester musulman issu d'un Etat confessionnel islamique dans un contingent d'une mission de maintien de la paix de l'ONU caractérisée par la neutralité et la tolérance religieuse ? La forte identification religieuse

---

[5] Cf. W. KLUWER, « Fait religieux en entreprise : le prosélytisme », in *Liaisons Sociales*, 2015.

[6] Cf. S. BUKHARI de PONTUAL, « ONG et évolutions du droit international » in *Revue Projet*, n° 6/313, 2009, 61-69 ; E. DECAUX, « La contribution des organisations non-gouvernementales à l'élaboration des règles du droit international des droits de l'homme » in G. COHEN-JONATHAN et al. , International Human Rights Law and NGOs, Brussels, Bruylant, 2005, p. 23-29 ; J-B. MARIE, « Les ONG confessionnelles aux Nations Unies et la défense des droits de l'homme » in B. DURIEZ et al., Les ONG confessionnelles, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 41-52 ; S. SZUREK, « La Société civile internationale et l'élaboration du droit international » in H. GHERARI et al. , L'émergence de la société civile internationale, Paris Pédine, 2003, p. 49-75.

[7] Cf. M.J. PETERSE, « International Religious NGOs at the United Nations » in Journal of Humanitarian Assistance, n° 17, 2010.

nationale des militaires aux valeurs de leurs Etats confessionnels islamiques ne met-elle pas en danger la neutralité et la tolérance religieuse de l'ONU dans une mission de maintien de la paix de l'ONU ? Le prosélytisme religieux de certains éléments du contingent pakistanais de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo) observé et dénoncé par la société civile congolaise dans la province du Sud-Kivu ne révèle-t-il pas une figure de l'islam activiste, animé d'un zèle propagandiste et conquérant ? L'ONU peut-elle interdire toute forme de prosélytisme religieux chez les casques bleus engagés dans une mission de maintien de la paix tout en leur garantissant le droit à la liberté religieuse ? Le prosélytisme religieux de certains éléments du contingent pakistanais de la MONUSCO ne soulève-t-il pas la question de l'encadrement légal ou de la reconfiguration du droit à la liberté religieuse dans une mission de maintien de la paix de l'ONU ?

Le prosélytisme religieux des agents d'une mission de maintien de la paix de l'ONU est-il licite en droit de maintien de la paix de l'ONU ? Est-il licite selon l'accord de siège entre l'ONU et la RDC dans le cadre spécifique de la MONUSCO ? Est-il licite en droit congolais ? Le prosélytisme religieux de certains éléments du contingent pakistanais de la MONUSCO ne dévoile-t-il pas le manque de contrôle du Département des opérations de maintien de paix (DOMP) ? Comment des agents du contingent pakistanais de la MONUSCO peuvent-ils s'engager dans le prosélytisme religieux alors qu'ils sont engagés dans une mission de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies ? La jouissance d'un droit subjectif, plus spécialement le droit à la liberté religieuse, aurait-il poussé certains croyants musulmans du contingent militaire pakistanais engagé dans l'opération de maintien de la paix des Nations Unies dans la province du Sud-Kivu à la campagne de l'islamisation des régions de la province où ils étaient stationnés ? Les croyants musulmans du contingent militaire pakistanais engagé dans l'opération de maintien de la paix des Nations Unies dans la province du Sud-Kivu avaient-ils mandat officielle de l'autorité légitime de l'islam de la République islamique du Pakistan de s'engager dans une action missionnaire islamique ou dans une coopération missionnaire islamique avec la Communauté islamique du Congo ? La coopération d'assistance missionnaire islamique entre certaines mosquées locales du Pakistan à la Communauté islamique du Congo (COMICO) au Sud-Kivu devrait-elle se faire seulement aux alentours des camps de stationnement des bataillons pakistanais de la MONUSCO ? La coopération d'assistance missionnaire islamique de la République islamique du Pakistan devrait-elle passer par les casques bleus pakistanais de la MONUSCO ? Ces casques bleus avaient-ils mandat de faire de la diplomatie religieuse intra-islamique entre les mosquées locales du Pakistan et les mosquées du Sud-Kivu ? Avaient-ils mandat de faire de la diplomatie d'en bas et d'amitié entre le peuple congolais et le peuple pakistanais de la célèbre indication que nous lisons sur les panneaux d'identification des projets en cours de réalisation : « Amitié pakistano-congolaise » ? Quelle diplomatie religieuse peut faire un Etat confessionnel avec un Etat laïc ? L'action caritative ou humanitaire musulmane, individuelle ou collective de contingents militaires engagés dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies est-elle licite ou illicite dans les textes légaux et réglementaires qui organisent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ? N'est-ce pas là un usage abusif du droit à la liberté religieuse ou une déviation de ce droit ?

Notre travail fera une brève présentation du droit des opérations de maintien de la paix pour en dégager quelques éléments fondamentaux (1), ensuite nous présenterons l'évolution de différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies en RDC (2) et enfin nous relèverons les éléments du prosélytisme religieux de certains éléments du contingent pakistanais dans la mission de maintien de la paix de l'ONU en RDC (3).

1. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Conformément au chapitre VII et aux termes de l'article 39 de la Charte des Nations unies, la mission de maintien de la paix assure la présence de l'ONU dans une région troublée par les combats où on constate une menace à la paix ou une rupture de la paix[8]. La mission de maintien de la paix est une mission spécifique de l'ONU dont « les missions sont définies par l'organe des Nations Unies qui la force et le ou les Etats territorialement concernés »[9]. L'expression d'« opération de maintien de la paix » désigne globalement l'ensemble des actions menées par l'ONU sur le terrain en vue de la résolution durable d'un conflit. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies poursuivent un seul but : maintenir la paix, le respect d'un cessez-le-feu entre les belligérants. C'est une conception restrictive de la paix[10]. Elles sont dirigées par le Département des opérations de maintien de paix (DOMP). Elles sont composées de personnel militaire, de policiers et de civils qui travaillent à renforcer la sécurité et à appuyer les processus politiques devant mener à la consolidation de la paix.

Les Forces des Nations Unies « sont authentiquement internationales et entièrement intégrées à l'ONU. Le programme de mise en place est établie par le Secrétaire général, sous le contrôle de l'organe qui en a autorisé la création - Assemblée générale ou Conseil de Sécurité -, son commandant en chef est désigné par les Nations Unies, les Etats qui fournissent les contingents sont déterminés par un accord entre l'organe compétent et les Etats membres sollicités. A tous les points de vue, les Forces d'urgences ou d'observation sont des organes subsidiaires de l'Assemblée ou du conseil »[11].

Le démembrement du bloc soviétique et la fin de la guerre froide ont engendré de conflits régionaux, de nouvelles figures de conflits[12] et l'effondrement interne de nombreux Etats[13]. Face à ces nouvelles formes de conflits, sont apparues des nouvelles générations d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont multidimensionnelles[14], multifonctionnelles et multipartites[15]. La notion de paix étant maintenant élargie, la mission des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est désormais plus large, plus ambitieuse ce qui explique en partie la multiplication de ces opérations. Les nouvelles opérations de maintien de la paix des Nations Unies voient leurs objectifs s'élargir au-delà du simple maintien de la paix physique[16]. Elles sont basées sur le consentement et exceptionnellement sur la coercition, parce que le

---

[8] Cf. P. DAILLIER, M. FORTEAU et A. PELLET, *Droit international public*, Paris, LGDJ, 2009, p.1098-1099.
[9] *Ibidem*, p. 1099.
[10] Y. PETIT, *Droit international du maintien de la paix*, Paris, LGDJ, collection Droit international, 2000, 216p ; MWAYILA TSHIYEMBE, *Le droit de la sécurité internationale*, Paris, L'Harmattan, 2010, 152p.
[11] P. DAILLIER, M. FORTEAU et A. PELLET, *Droit international public*, Paris, LGDJ, 2009, p.1099.
[12] Cf. NATIONS UNIES, *Les Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Principes et orientations* (Préface de Jean-Marie GUEHENNO, Secrétaire-général adjoint aux opérations de maintien de la paix), Département des Opérations de maintien de la paix, 2008, p. 23.
[13] B. SOCCOL, *Relations internationales*, Orléans, Paradigme, collection manuel, 12ème édition, 2007, p. 119.
[14] Cf. NATIONS UNIES, *Op. cit.*, p. 23.
[15] Cf. MEHDI HAMDI, *Les opérations de consolidation de la paix*, Thèse de doctorat, Université d'Angers, 2009, p. 103-104.
[16] F. BOUCHER-SAULNIER, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Paris, La Découverte, 3ème édition, 2006.

consentement est toujours nécessaire pour parvenir à une paix négociée[17]. Elles participent même à la recherche d'une solution politique par le biais d'activités relevant de la compétence nationale de l'Etat. Elles « se voient confier une mission beaucoup plus large, bien que souvent étroitement liée à la paix à reconstruire après qu'ait pris fin une situation conflictuelle »[18]. Il s'agit d'aider à la reconstruction et à la restauration l'Etat. La reconstruction de l'Etat en déliquescence n'est pas une affaire d'infrastructures détruites par des guerres meurtrières et dévastatrices mais « de rebâtir un Etat fonctionnel, c'est-à-dire un gouvernement doté d'une administration publique, d'un budget et de forces de l'ordre, qui lui permettent d'assumer toutes les fonctions régaliennes en respectant tendanciellement les usages de la démocratie »[19].

La frontière entre les différentes fonctions des nouvelles opérations (maintien, rétablissement et consolidation de la paix) disparaît. Il revient au Conseil de sécurité de constater une menace contre la paix, une rupture de la paix ou une agression et de faire des recommandations ou de décider les mesures à prendre en vertu des articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité appréciera ainsi au cas par cas le besoin ou non de recourir aux outils coercitifs issus du chapitre VII de la Charte[20].

Les Nations unies ne possèdent ni troupe ni matériel militaire, les besoins pour une action armée (opération militaire) sont fournis par les Etats membres (art. 43)[21]. Ce n'est pas parce qu'un Etat accepte de fournir des hommes ou du matériel que le Secrétaire général doit accepter. En effet, il ne prendra que les Etats n'ayant aucun intérêt dans le différend, hormis la paix mondiale et rejettera les contributions humaines des membres permanents du Conseil de sécurité. En revanche, tous les Etats membres doivent participer au financement des opérations de maintien de la paix.

2. Evolution de différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies en RDC (1999-2018)

Après le génocide perpétré au Rwanda en 1994 et la prise du pouvoir à Kigali par le Front patriotique rwandais, plus de 1,2 million des Hutus rwandais vont être concentrés dans des camps de réfugiés dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu à l'Est de la République démocratique du Congo. Suite aux incursions incessantes des rebelles Hutus au Rwanda à partir du territoire congolais, une coalition du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda va appuyer les forces de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo), une rébellion dirigée par Laurent-Désiré Kabila, pour renverser le pouvoir du Président zaïrois Mobutu Sese Seko à Kinshasa en 1996. Les forces de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo) vont s'emparer du pouvoir à Kinshasa le 17 mai 1997 et la République du Zaïre est rebaptisée la République démocratique du Congo.

Le 1er août 1998 une nouvelle rébellion éclate au cœur de la nébuleuse Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo au pouvoir à Kinshasa, c'est le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). En quelques semaines, la nouvelle

[17] SOCIETE FRANÇAISE POUR LE DROIT INTERNATIONAL (SFDI), « Le Chapitre VII de la Charte des Nations unies », in *Op. cit.*, p. 143.
[18] B. STERN (Sous la direction de), *Op. cit.*, p. 15.
[19] T. VIRCOULON, « Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo », in *Politique africaine*, n° 98, 2005/2, p. 80.
[20] Article 39 de la Charte des Nations Unies.
[21] « Charte des Nations Unies (**San Francisco, le 26 juin 1945**) », in *Code de droit international Public*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 12-14.

rébellion avait déjà occupé la majeure partie des provinces orientales de la République démocratique du Congo, notamment les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema, partiellement les provinces du Katanga, Oriental et Kasaï oriental. Les pays de la Communauté de développement d'Afrique australe, SADC en sigle, (Angola, Namibie et Zimbabwe) vont venir au secours du pouvoir du Président Kabila, et nous allons assister à la première guerre inter-régionale où deux groupes régionaux, d'une part le Rwanda, Burundi et l'Ouganda (les pays de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est, EAC en sigle) soutenaient le mouvement rebelle, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et d'autre part Angola, Namibie et Zimbabwe (les pays de la Communauté de développement d'Afrique australe, SADC en sigle) soutenaient le pouvoir de Kinshasa du Président Kabila. Cette guerre inter-régionale entre l'EAC et la SADC qui se passe en RDC va envenimer une situation intérieure chaotique due à la déliquescence de l'Etat. Pour mettre fin à cette guerre inter-régionale, le Conseil de sécurité va venir au secours en prenant des mesures pour mettre fin à l'imbroglio congolais.

2.1. De la Monuc à la Monusco

La situation en République démocratique du Congo (RDC) constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région des Grands Lacs africains, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une série de résolutions pour le maintien de la paix conformément à la Charte des Nations Unies.

En juillet 1999, suite à la signature de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka entre la République démocratique du Congo (RDC) et cinq Etats de la région (Angola, Namibie, Ouganda, Rwanda et Zimbabwe), le Conseil de sécurité va demander un cessez-le-feu, exiger le retrait des forces étrangères et exhorter les Etats à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du pays. Le Conseil de sécurité va créer, par sa résolution 1279 du 30 novembre 1999[22], la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

La MONUC, dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, conformément aux résolutions 1258 (1999) et 1273 (1999), s'acquittera « des tâches suivantes :

a) Etablir des contacts avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu, au niveau des quartiers généraux et dans les capitales des Etats signataires ;

b) Etablir une liaison avec la Commission militaire mixte et lui fournir une assistance technique dans l'exercice de ses fonctions découlant de l'Accord de cessez-le-feu, y compris les enquêtes sur les violations du cessez-le-feu ;

c) Fournir des informations sur les conditions de sécurité dans tous ses secteurs d'opérations, notamment sur les conditions locales affectant les décisions futures concernant l'introduction du personnel des Nations Unies ;

d) Elaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu et du dégagement des forces ; »[23].

Par une série de résolutions ultérieures, le Conseil a étendu le mandat de la MONUC au contrôle de l'application de l'accord de cessez-le-feu et lui a attribué plusieurs autres tâches connexes. La résolution 1493 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 28 juillet 2003 a autorisé la MONUC à utiliser tous les moyens nécessaires

[22] Nations Unies, S/RES/1279 (1999)
[23] *Ibidem*.

pour protéger la population civile et désarmer les groupes armés en RDC[24]. Elle prévoit, en outre, le déploiement de 10.800 militaires sur toute l'étendue de la RDC avant la fin de l'année et plus particulièrement au Nord-Est et à l'Est où des affrontements perdurent malgré l'installation d'un gouvernement d'union nationale, le 30 juin dernier.

Le 30 juillet 2006, à l'occasion des premières élections libres et équitables organisées dans le pays en 46 ans, les électeurs ont choisi les 500 députés de l'Assemblée nationale. A l'issue d'un deuxième tour de scrutin tenu le 29 octobre, et du règlement de la contestation électorale, M. Joseph Kabila dont le père, Laurent Désiré Kabila, avait été assassiné en 2001, a été élu Président de la République. De toutes celles que les Nations Unies ont contribué à organiser, ces élections ont été parmi les plus complexes[25].

Après les élections, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, la MONUC est restée sur le terrain et a continué à s'acquitter de multiples tâches d'ordre politique, militaire, ou relatives à l'état de droit et au renforcement des capacités, notamment le règlement des conflits en cours dans un certain nombre de provinces de la RDC.

Le 1er juillet 2010, par la Résolution 1925 du Conseil de sécurité, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6324ème séance, le 28 mai 2010, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est rebaptisé la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) pour tenir compte de l'entrée du pays dans une nouvelle phase[26]. La MONUSCO est une force de maintien de la paix établie par le Conseil de Sécurité et non une « armée de guerre ». La protection des civils, le soutien à la réforme du secteur de sécurité et l'appui au processus électoral à tous les niveaux ont été cités comme les trois bases du mandat actuel de la MONUSCO. La MONUSCO apporte son soutien aux efforts diplomatiques pour la résolution de la crise[27].

« Le Conseil de sécurité décide de doter la MONUSCO d'un effectif maximal de 19 815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 fonctionnaires de police et 1 050 membres d'unités de police constituées. Il autorise la MONUSCO, tout en concentrant ses forces militaires dans l'Est du pays, à maintenir une force de réserve capable de se redéployer rapidement ailleurs dans le pays.

Le Conseil de sécurité décide que les reconfigurations futures de la Mission seront fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et de la réalisation des objectifs que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission auront à atteindre, à savoir :

i) Achever les opérations militaires en cours dans les Kivu et la Province Orientale et réduire ainsi le plus possible la menace que constituent les groupes armés et rétablir la stabilité dans les zones sensibles ;

ii) Améliorer les moyens dont dispose le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger efficacement la population en le dotant de forces

---

[24] Cf. http://afrique.kongotimes.info/rdc/echos_province/5942-neutralisation-forces-negatives-congo-general-carlos-alberto-choisi-langage-guerre-tout-privilégiant-option-politique-nouveau-commandat-MONUSCO-menace-m23.html

[25] M.-A. LAGRANGE et T. VIRCOULON, « Réflexion sur 17 ans de présence de l'ONU en République démocratique du Congo », in *Notes de l'Ifri*, 2016, p. 6.

[26] Nations Unies, S/RES/1925 (2010)

[27] « Military operations in the DRC must seek to support rather than undermine a peaceful resolution to the conflict », in Patrick CAMMAERT & Fiona BLTH, « The UN Intervention Brigade in the Democratic Republic of the Congo », in *Issue Brief*, 2013, International Peace Academy, p. 12.

de sécurité durables qui seront amenées à reprendre progressivement les fonctions de la MONUSCO en matière de sécurité ;

iii) Renforcer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire par la mise en place dans les zones libérées des groupes armés d'une administration civile congolaise, en particulier d'une police, d'une administration territoriale et d'organes garants de l'état de droit ; »[28].

2.2. La brigade du Kivu dans la province du Sud-Kivu

2.2.1. La brigade du Kivu sous la Monuc dans la province du Sud-Kivu

Bien que des progrès importants aient été réalisés en République démocratique du Congo depuis qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies y a été établie et que la situation s'est globalement stabilisée dans plusieurs régions du pays, l'Est du pays est toujours en proie à des vagues de conflit récurrentes, à des crises humanitaires chroniques et à des violations graves des droits de l'homme, en particulier des violences sexuelles et sexistes[29]. Le cycle de violence est entretenu par la présence persistance de groupes armés congolais et étrangers profitant de la vacance du pouvoir et du vide sécuritaire qui caractérisent l'Est du pays, l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'ingérence de pays voisins, l'impunité généralisée, des affrontements intercommunautaires, l'incapacité de l'armée et de la police nationales de protéger efficacement les civils, le territoire national et de maintenir l'ordre et la loi.

En date du 4 mars 2004, la brigade du Kivu, composée de 3500 Casques Bleus, a été déployée à Bukavu. Cette brigade couvrira les provinces du Nord et Sud-Kivu et va « travailler sous le chapitre VII comme la Brigade de l'Ituri », une disposition de la Charte des Nations Unies qui prévoit le recours à la force en cas de nécessité. Les Casques Bleus de la brigade du Kivu provenaient de plusieurs pays contributeurs. En ce temps, dans l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo, le Pakistan, avec ses 3600 soldats, est le deuxième pays contributeurs du contingent de la Monuc derrière l'Inde avec 4400 hommes.

2.2.2. La brigade du Kivu sous la MONUSCO dans la province du Sud-Kivu

A partir du 1er juillet 2010, la MONUC a été rebaptisée Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le Pakistan, avec ses 3500 soldats déployés dans la province du Sud-Kivu, appuie les FARDC par des formations et des actions militaires pour la protection des populations civiles, du personnel humanitaire, du personnel chargé de défendre les droits de l'homme se trouvant sous la menace imminente de violences physiques. Ces hommes assurent également la sécurisation du personnel et du matériel des Nations Unies. Au 30 mars 2017, le Pakistan, avec ses 3484 soldats est le deuxième Etat contributeur en hommes après l'Inde avec 3628 hommes dans la plus importante opération onusienne de maintien de la paix dans le monde[30].

Le contingent pakistanais de la MONUSCO (PakBatt) est établi dans sept bases opérationnelles : Bukavu, Uvira, Walungu-Mubone, Shabunda, Adi/Kivu-Kavumu, Panzi dans la province du Sud-Kivu et Sake dans la province du Nord-Kivu. Ces bases opérationnelles ont une particularité d'être actives de jour comme de nuit dans la zone d'opération. D'intenses patrouilles sont également menées dans les zones vulnérables aux attaques des différents groupes armés étrangers et nationaux opérant, notamment

[28] *Ibidem*.

[29] Pour une analyse de la dégradation de la situation sécuritaire dans l'Est congolais, voir les derniers rapports du Secrétaire général : S/2013 (28 juin 2013, S/2013/119 (27 février 2013, S/2013/96 (15 février 2013).

[30] T. KIBANGULA, « RDC : quel bilan pour la Monusco, près de 18 après son déploiement ? », in Jeune Afrique, 30 mars 2017 à 20 : 22.

burundais (Front National de Libération, FNL) et rwandais (Front De Libération du Rwanda, FDLR) et les différents groupes armés locaux Maï-Maï et Raia Mutomboki. La mission principale du contingent pakistanais (PakBatt) déployé dans ces territoires est la sécurisation et la protection des civils telle que définie clairement par le mandat de la brigade.

2.2.3. Les activités sociales de la brigade du Kivu dans la province du Sud-Kivu

Il faut noter qu'en plus de ses activités de protection des civils, la Brigade du Kivu au Sud-Kivu mène aussi des activités sociales à l'endroit de la population avec qui elle est appelée à cohabiter pacifiquement. Des projets à impact rapide ou QIPs permettent à la Mission d'intervenir de manière ponctuelle dans les différentes communautés en y apportant des solutions. Les Projets à impact rapide n'ont pas pour objectif de se substituer à l'Etat à qui revient la première responsabilité d'aider les populations congolaises, mais plutôt de l'appuyer dans ses efforts. L'objectif des projets à impact rapide est d'approcher les différentes Communautés du Sud-Kivu à la mission et de renforcer les liens d'amitié et de collaboration de la mission avec les populations civiles.

C'est dans ce cadre que le contingent pakistanais de la brigade du Sud-Kivu de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC (Monusco) réalise des activités sociales pour soulager tant soit peu la population de différentes Communautés du Sud-Kivu. Donnons à titre illustratif quelques projets à impact rapide réalisés :

Le corps médical du contingent pakistanais de la Monusco organise des consultations médicales mobiles dans des endroits qui ne disposent pas de centre de santé, et ce, dans le but de soulager la population environnante qui parfois doit faire des kilomètres pour trouver un médecin. Plusieurs projets à impact rapide ont été initiés et réalisés par le contingent pakistanais de la Monusco au Sud-Kivu : la réhabilitation de plus de sept écoles, approvisionnement en matériel informatique à certaines écoles, et équipement des ateliers de menuiserie de certains centres de formation professionnelle dans l'objectif d'aider les jeunes à se prendre en charge.

Le contingent pakistanais de la Monusco vient de remettre en état le bâtiment principal de l'école médicale de la ville d'Uvira qui est l'un des principaux centres de formation de la province. Les travaux ont consisté à réhabiliter les salles de classe longtemps laissées en désuétude. A travers ce projet à impact rapide, l'objectif à long terme est de soulager les malades à travers des infirmiers formés dans de bonnes conditions.

Le contingent pakistanais de la Monusco organise de formation en métiers techniques (électricité générale, mécanique automobile, menuiserie ou encore maçonnerie) pour de jeunes issus des différentes Communautés du Sud-Kivu à Uvira, Walungu, Kavumu, … Les enseignements proprement sont assurés par des officiers pakistanais dans leurs ateliers. Cette formation vise plusieurs objectifs :

- insertion dans la société des jeunes désœuvrés sans formation par l'apprentissage d'un métier ;

- lutter contre l'oisiveté des jeunes qui les pousse à rejoindre les groupes armés, faute d'occupation.

Le contingent pakistanais de la Monusco a remis à plusieurs reprises de kits (fournitures) scolaires et des jouets aux élèves de l'école primaire à la rentrée scolaire dans plusieurs localités de la province du Sud-Kivu (Uvira, Mwenga, Kavumu, …). Des projets à impact rapide ou QIPs de scolarisation des enfants et jeunes visent l'encadrement de la jeunesse congolaise en vue de la protéger contre les groupes armés et la tentation de devenir des enfants-soldats. Quelque centaines d'écoliers ont bénéficié

des projets d'assistance scolaire, qui visent à améliorer tant soit peu les conditions de travail de ces écoliers.

3. Le prosélytisme religieux de certains éléments du Brigade du Kivu

Le prosélytisme religieux est une forme active de militantisme dans la propagation de la foi religieuse où les acteurs visent à ramener à leur foi. Il est un engagement politique privilégiant l'action directe. C'est une forme de militantisme dont l'une des modalités peut être de braver la loi, s'agissant d'actions qui peuvent être considérées comme violentes. C'est ce militantisme qui pousse d'aller au-delà du cadre légal ou juridique qui encadre les opérations de maintien de la paix, qui a été dénoncé par la société civile congolaise. Le militantisme dans la propagation ou le renforcement de la présence de l'islam de certains éléments du contingent pakistanais de la Monusco a été très remarquable par leur activisme religieux durant la période de notre étude (2004-2018).

Depuis le déploiement de forces militaires pakistanaises dans la brigade du Kivu de la MONUSCO, le 4 mars 2004, la population observe un certain engagement actif des éléments du contingent pakistanais dans la propagande religieuse islamique. Comme l'a déclaré, le mardi 27 novembre 2012, Monsieur Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC et chef de la MONUSCO, la MONUSCO remplit-elle son mandat de protection des civils ? Que fait-elle concrètement sur le terrain ? Ces interrogations sont également celles de nombreux Congolais, …

Quelques initiatives de certains éléments du contingent pakistanais de la Monusco permettent à la Mission d'intervenir de manière ponctuelle au-delà des projets à impact rapide ou QIPs réalisés officiellement par le contingent pakistanais dans le cadre de la MONUSCO. Les pays contributeurs de troupes devraient contrôler si le mandat de la mission est bien respecter[31]. Ce sont ces actions isolées des certains éléments du contingent pakistanais de la Monusco en dehors du cadre légal des projets à impact rapide ou QIPs, qui poussent la population à mettre en cause le contingent pakistanais de la Monusco dans l'islamisation de la province. D'aucuns dénoncent le prosélytisme religieux de certains éléments du contingent pakistanais de la Monusco par l'instrumentalisation des œuvres caritatives islamiques. L'action caritative islamique est un des outils de la propagande religieuse islamique.

Parmi les voies de propagation de l'islam, il y a la prédication et la charité. Ce sont les deux voies les plus appuyées et financées par les organisations islamiques internationales et les Etats de la Conférence islamique. Pendant plus d'une décennie, le prosélytisme religieux de certains éléments du contingent pakistanais de la Monusco a fini par produire des effets dans la province du Sud-Kivu.

3.1. De la religion domestique et régionale à une religion universelle

Avant la guerre de libération de 1996, le paysage religieux de la province du Sud-Kivu montre que l'Islam n'était pas implanté sur toute l'étendue du territoire de la province du Sud-Kivu. Très implanté dans les territoires d'Uvira et de Fizi, l'Islam était une religion domestique de quelques familles musulmanes installées dans les territoires de Kabare, Walungu, Mwenga, Shabunda, Idjwi et Kalehe, avec des colonats peu significatifs à Minova et à Shabunda-centre. Quant à la ville Bukavu, chef-lieu de la province, il y avait un islam urbain qui fédère tous les croyants musulmans d'origine

[31] Cf. Patrick CAMMAERT & Fiona BLTH, « The UN Intervention Brigade in the Democratic republic of the Congo », in *Issue Brief*, juillet 2013, International Peace Academy, p. 13.

diverse. Depuis l'arrivée du contingent pakistanais de la brigade du Kivu dans les opérations de maintien de la paix dans la province du Sud-Kivu, nous observons un changement du paysage religieux de la province par la visibilité très marquée de l'islam. De l'islam, religion domestique, familiale et régionale de gens d'Uvira-Fizi et Maniema, nous sommes passés à un islam conquérant et missionnaire qui va à la conquête des espaces dans d'autres territoires de la province du Sud-Kivu. Au-delà de deux territoires historiques Uvira et Fizi et de la ville de Bukavu où la présence islamique était très remarquable, l'Islam a conquis les autres territoires (Kabare, Walungu, Mwenga, Shabunda, Idjwi et Kalehe). De l'islam, religion domestique, familiale de commerçants asiatiques, nous sommes passés à un islam des enfants du pays ou citoyens congolais, un islam très ouvert et très engagé dans le social et la politique, une religion universelle avec des projets missionnaires très affichés. L'islam de mosquée et des écoles coraniques (madrasa) va conquérir les places publiques avec des gourous musulmans de ministères indépendants qui viennent du pays ou de l'étranger, des campagnes de prédication islamique locales et régionales à l'occasion des fêtes religieuses musulmanes. L'observation de rites alimentaires islamiques pénètre de plus en plus dans la société. L'islam a fait une véritable conquête du paysage religieux de la province du Sud-Kivu.

La montée de l'islam est spectaculaire sur le paysage religieux provincial par des manifestations visibles : la prolifération des mosquées aux abords des cantonnements onusiens[32], les signes extérieurs d'appartenance à la communauté islamique (voile islamique, tunique islamique appelée ici « monde arabe », attribution des noms propres arabes aux nouveaux convertis, adoption de la cuisine arabe, …). Comme le confirme l'adjoint de l'imam régional de Bukavu, Mahulidi Didi Senga, « les adeptes de l'islam sont cependant plus nombreux depuis l'arrivée des Casques bleus pakistanais, en 2004 »[33]. « En une seule année, confirme-t-il, dans la chefferie de Ngweshe, plus de 3 600 personnes ont quitté le christianisme pour l'islam »[34]. Cependant l'imam Mahulidi Didi Senga minimise cette percée de sa religion dans la province car, selon lui, « il n'y aurait que 132 000 musulmans dans tout le Sud-Kivu, soit 3 % de la population de la province »[35]. Des rapports ont établi que le nombre de musulmans dans l'Est de la RDC était passé en quelques années de 1% à 10%[36]. Selon le témoignage de Monsieur Mahomet Olivier Mbeba, secrétaire de la mosquée de Walungu, « nous enregistrons beaucoup d'adhérents et le nouveau lieu de culte rivalise depuis peu avec les Eglises chrétiennes de la contrée ».

3.2. La prolifération des mosquées

Selon le Journal of International Organizationss Studies de 2014 (JIOS), vingt-huit des quarante-quatre mosquées (63%) de la région de Medina en RDC ont été construites entre 2005 et 2012[37]. Selon le rapport de 2014 de la direction provinciale de

---

[32] Cf. K. MOKE MUTONDO et B. MUCHUKIWA, « Montée de l'islam au Sud-Kivu : opportunité ou menace à la paix sociale ? Perspectives du dialogue islamo-chrétien en RD Congo », Focus n° 12, Globethics.net, 2012, p. 27-28.

[33] P. CHIRHALWIRWA BAGALWA, *L'activisme religieux des missions onusiennes : Cas de l'islam dans la Monusco*, Mémoire de licence, Université Officielle de Bukavu, 2014-2015, p. 38.

[34] *Ibidem*, p. 39.

[35] *Ibidem*.

[36] Cf. Rapport de l'ONG Aide à l'Eglise en Détresse, *RD Congo : Enraciné au terrorisme à l'âge de neuf ans*, 20 juillet 2015 ; *Lettre ouverte des Evêques catholiques de la province ecclésiastique de Bukavu au président de la République, au Secrétaire Général de l'ONU, à la Communauté internationale*, 2015 ; M. LOZANO, *Alarme sur la montée violente de l'activisme religieux islamique à l'est de la RDC,* AED, juillet 2015.

[37] *Ibidem*.

la Communauté islamique du Congo (COMICO) Sud-Kivu, cité par Monsieur Philippe CIRHALWIRWA BAGALWA, la Communauté islamique compte 168 mosquées[38].

Monsieur Mahomet Olivier Mbeba, secrétaire de la mosquée de Walungu au siège de la chefferie de Ngweshe, témoigne qu'« une mosquée est construite ou en construction dans chacun des 16 groupements de notre chefferie ». Et l'imam Mahulidi Didi Senga de renchérir, « Dans les campagnes du Sud-Kivu, les paysans sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'islam. Ils y sont encouragés par des Casques bleus pakistanais qui leur construisent des mosquées »[39]. Entre de 2008 et 2009, dans le territoire de Walungu au Sud Kivu, un colonel de l'armée pakistanaise a fait construire six mosquées sur ses fonds propres[40].

Selon l'imam Mahulidi Didi Senga, l'engagement des Pakistanais dans la construction et la réhabilitation des mosquées dans la province du Sud-Kivu se justifie car c'est un devoir sacré de tout croyant de répandre l'islam. Un riche homme d'affaire de Bukavu, « El hadj Asumani Chiribagula, ne vient-il pas de financer la construction d'une mosquée à une trentaine de kilomètres de la cité d'Uvira et une autre à Uvira ? », se réjouit l'imam Mahulidi Didi Senga.

Bien que la propagation de la foi soit le devoir de tout fidèle musulman, la Communauté islamique du Congo (COMICO) du Sud-Kivu n'avait jamais construit autant des mosquées[41] avant la présence du contingent pakistanais de la Monusco. Depuis l'installation au Sud-Kivu en 2004 du contingent pakistanais de la Monusco, la Communauté islamique du Congo (COMICO) du Sud-Kivu a enregistré la multiplication des mosquées et cela est interprété par la population comme un prosélytisme musulman[42].

3.3. Des mosquées et écoles coraniques aux places publiques

L'islam domestique de mosquée et des écoles coraniques (madrasa) va conquérir les places publiques avec des gourous religieux musulmans de ministères indépendants qui viennent du pays et de l'étranger, des campagnes de prédication islamique locales et régionales à l'occasion des fêtes religieuses musulmanes et même dans les temps ordinaires. Les prédicateurs nationaux et étrangers surgissent de partout et utilisent tous les moyens de communication pour la propagande islamique. Les prédicateurs musulmans diffusent des émissions à la radio et des émissions de propagande religieuses islamiques sur vidéo diffusées, sur les chaines de télévision, … Les campagnes de prédication sont organisées sur des places publiques animées par des célèbres prédicateurs locaux, nationaux et étrangers assistés par des traducteurs reconnus pour leur maitrise de la langue Kiswahili. Très souvent sur les places publiques, les femmes musulmanes sont très actives et engagées dans les prédications et propagent l'image de l'islam qui respecte la femme. Monsieur Ramazani Madua, un musulman de Bukavu, raconte que le contingent Pakistanais de la Monusco se cotisent individuellement et envoient chaque année 10 à 20 prédicateurs au Sud-Kivu. L'islam cesse d'être seulement une religion domestique, des lieux de cultes et des écoles

[38] P. CHIRHALWIRWA BAGALWA, *Op. cit.*, p. 35.
[39] *Ibidem*, p. 39.
[40] Cf. T. VIRCOULON et J. BATTORY, « L'Islam radical en République démocratique du Congo. Entre mythe et manipulation », in *Notes de l'IFRI*, IFRI, Février 2017, p. 17.
[41] Cf. M. MATESO, « Le djihad en RDC : un califat en gestation dans les Grands Lacs africains », Interview à Géopolis FTV avec le journaliste congolais Nicaise KIBEL'BEL OKA, auteur du livre *L'avènement du Jihad en RD Congo, un terrorisme islamiste ADF*, publiée le 18/01/2017 à 09H33.
[42] Cf. « Thierry VIRCOULON : les ADF, une menace 'extrêmement utile' pour la RDC et l'Ouganda », interview de Florence MORICE mise en ligne par Thierry VIRCOULON, https://ww.ifri.org//, diffusion : samedi 11 février 2017.

coraniques (madrasa) pour devenir une religion qui a pignon dans la rue. L'islam envahit les places publiques. Les prédicateurs font de la solidarité entre les peuples, de la charité islamique, du respect des cultures, du parallélisme entre le monothéisme de l'islam et le monothéisme de l'ancestralisme (religions endogènes africaines), du parallélisme entre les cultures arabes et les cultures africaines (la pratique de la polygamie, le communautarisme, la place des anciens, …), des pierres d'attente pour l'accueil de l'islam en milieux congolais.

3.4. L'octroi des bourses de formation des agents religieux musulmans

La formation des agents religieux musulmanes au pays ou à l'étranger a été toujours une question épineuse pour la Communauté islamique du Congo (COMICO) du Sud-Kivu par manque de financement et d'ouverture au réseau des ONG musulmanes spécialisées. L'islam domestique de mosquée et des écoles coraniques (madrasa) va s'ouvrir au monde intellectuel musulman des universités prestigieuses islamiques, des centres culturels islamiques et des grandes mosquées de renom à travers le monde. La Communauté islamique du Congo (COMICO) du Sud-Kivu et les jeunes musulmans avides du savoir religieux vont profiter de l'ouverture offerte par la présence de leurs coreligionnaires pakistanais de la MONUSCO pour trouver des bourses d'études de formation religieuse musulmane à l'étranger.

Des bourses d'études de formation religieuse octroyées sont une aubaine pour une jeunesse exacerbée par le chômage et les affres de la guerre brûlant d'envie d'aller à l'étranger sur le continent ou loin du continent (Ouganda, Kenya, Tanzanie, Soudan, Egypte, Arabie Saoudite, Jordanie, Iran, …). En réalité, des jeunes, garçons et filles, sont recrutés à coups de dollars pour revivifier la foi islamique. Comme le dit fièrement Monsieur Mahomet Olivier Mbeba, secrétaire de la mosquée de Walungu, qu'il venait de suivre une formation d'un an sur l'islam en Ouganda. Des jeunes diplômés pauvres sans espoir de continuer leurs formations universitaires, qui se convertissent à l'islam en échange des promesses de bourses d'études dans des prestigieuses universités du Moyen Orient, d'Europe ou du Canada comme l'ont dénoncé par les évêques catholiques de la Province ecclésiastique de Bukavu[43].

Les éléments du contingent pakistanais proposent des bourses d'études à des jeunes gens envoyés à l'étranger. Les recrutements en masse ne doivent rien au hasard. La souscription à des bourses d'études pour les formations religieuses musulmanes se fait comme un enrôlement volontaire des jeunes à l'armée.

3.5. L'acculturation ou l'arabisation de style de vie

L'islamisation de la région est accompagnée par un mouvement d'acculturation qui rappelle la civilisation-christianisation coloniale européenne du 19ème siècle. L'islam conquérant est appuyé financièrement par la communauté asiatique (libanais, omanais, yéménites, saoudiens, pakistanais, indiens, …) très présente dans le commerce général en République démocratique du Congo. Les commerçants asiatiques ont été toujours actifs dans la propagation de l'islam en RDC en appuyant financièrement la Communauté islamique du Congo (COMICO). C'est à travers la communauté asiatique que des éléments pakistanais de la MONUSCO vont être accueillis par les responsables de la Communauté islamique du Congo (COMICO) du Sud-Kivu.

Accueillis dans les mosquées de la Communauté islamique du Congo (COMICO) du Sud-Kivu, les éléments pakistanais de la MONUSCO vont faire de l'aumône et de la charité des signes de leur dévotion. Ils vont distribuer des habits et propager ainsi leur

[43] Cf. ASSEMBLEE EPISCOPALE PROVINCIALE DE BUKAVU (ASSEPB), *Notre cri pour le respect absolu de la vie humaine*. Message de l'ASSEPB aux fidèles et aux hommes de bonne volonté, in Actes de l'ASSEPB 2015, p. 4.

façon de s'habiller comme homme et comme femme (accoutrement pakistanais appelé localement « *monde arabe* », boubou islamique pour les hommes et la voile islamique ou le bourka pour les femmes), leur façon de manger (l'introduction des mets pakistanais, les chapati, …)[44]. De pauvres paysans et paysannes changent de noms, portent des tuniques ou des voiles islamiques, … Des noms arabes sont ajoutés sur des anciens prénoms chrétiens[45]. Pourquoi ramener les assistés coreligionnaires à leur style de vie ? De leurs coreligionnaires, ils vont passer à l'assistance des pauvres des alentours de leurs camps de stationnement. Cette arabisation du style de vie apparait comme un mouvement d'acculturation sans aucun respect des bénéficiaires de l'assistance alimentaire ou humanitaire globalement qui visait à imposer les traditions alimentaires arabes et la culture arabe à travers la religion musulmane.

3.6. La charité dans la tradition islamique et les ONG humanitaires islamiques

Beaucoup de musulmans de Bukavu se réjouissent de la modernisation du service caritatif islamique. La charité islamique s'organisait à l'intérieur des communautés islamiques locales, l'arrivée du contingent pakistanais a ouvert les communautés islamiques locales au réseau international des ONG humanitaires musulmanes. Au niveau local, nous assistons à la multiplication des associations de développement musulmanes dont les bailleurs de fonds sont des disciples de Mahomet, mais aussi des organismes internationaux islamiques. L'islam cesse d'être une religion domestique et introvertie pour devenir une religion engagée en faveur de l'homme. C'est l'homme qui est au centre de la nouvelle prédication islamique dans la région. C'est ce qui fonde l'action sociale de la communauté islamique du Congo au Sud-Kivu. L'islam est désormais présent sur tous les terrains où se discute l'avenir de l'humanité dans la région : école, santé, justice, droits de l'homme, droits de la femme, droit de l'enfant, bonne gouvernance, développement, … L'islam n'en est donc sans doute qu'au début de son implantation dans la région. Il a besoin des gros moyens pour cette nouvelle forme d'islamisation et de l'appui du réseau international humanitaire musulman.

La charité est une tradition ancrée dans l'islam et elle est l'un des piliers de l'Islam. Les musulmans ont le devoir sacré d'assister les pauvres et indigents[46]. Les conflits meurtriers qui ont sévis à l'Est de la République démocratique du Congo sont accompagnés d'une grande pauvreté et d'une paupérisation de la population. Le contingent pakistanais de la Monusco profite de la pauvreté des habitants qu'ils assistent pour les convertir à leur religion. Il utilise l'assistance alimentaire et les emplois pour les civils dans la Monusco afin d'amener les bénéficiaires à leur foi. C'est ce qu'on appelle localement le système de conversions convertibles en emploi. L'engagement social du contingent pakistanais en faveur des communautés locales aux alentours de leurs campements se fait au nom de l'« amitié congolaise-pakistanaise » alors qu'ils ne sont pas les œuvres de la coopération bilatérale congolo-pakistanaise. Aux alentours de campements du contingent pakistanais, ils construisent et réhabilitent des dispensaires, des écoles, des écoles coraniques. Ils équipent des écoles en matériel informatique et créent des lieux récréatifs pour la jeunesse (par exemple les stades de Izirangabo et de Kavumu), … [47].

[44] Cf. K. MOKE MUTONDO et B. MUCHUKIWA, *Art. cit*., p. 27-28.
[45] Cf. P. CHIRHALWIRWA BAGALWA, *Op. cit.,* p. 39.
[46] Cf. Mgr. Ch ; MUNZIHIRWA, *Dynamique de l'Islam et cohabitation avec les chrétiens*, Kasongo, 1991, 10-11.
[47] P. CHIRHALWIRWA BAGALWA, *Op. cit.,* p. 38-42.

L'activisme caritatif est une tradition ancrée dans l'islam et les ONG se veulent être une de ses expressions modernes. Le prosélytisme religieux auxquels s'adonnent le contingent pakistanais de la Monusco est financé par eux-mêmes en tant que croyants pratiquants et les ONG musulmanes[48] :

- financement propre à l'islam (dynamisme interne à l'islam dans les secteurs sociaux et plus spécialement le secteur de l'éducation) : les cotisations des contingents pakistanais en tant que fidèles surtout pendant la période de ramadan, …

- Les lobbies des organismes caritatifs et humanitaires islamiques à l'ONU : ISRA (Islamic Relief Association) et IIRO (Islamic International Relief Organisation). Les deux organismes ont le statut consultatif au conseil économique et social de l'ONU.

- Les activités humanitaires des ONG musulmanes (Muslim Aid, Secours Islamique International, …) : à cause du respect des normes internationales, et de l'engagement sans distinction entre les bénéficiaires de l'aide, bénéficient du soutien de l'Etat Britannique pour financer les activités humanitaires.

3.7. La concurrence entre la propagande islamique et chrétienne

La stigmatisation de l'islam dans la province par les églises chrétiennes est un constat de la poussée de l'islam dans une région très christianisée suite à l'action coloniale publique de civilisation de missions chrétiennes catholiques et protestantes sur fond des religions endogènes africaines (ancestralisme) depuis la colonisation. Si la christianisation de la région s'est faite dans la concurrence entre les missions catholiques et protestantes inféodées à l'action coloniale de civilisation, l'implantation de l'islam dans la région se fait dans la concurrence entre le christianisme européen et l'islam arabo-asiatique dans l'action humanitaire. En réalité, la dénonciation du prosélytisme religieux du contingent pakistanais de la Monusco dans la province du Sud-Kivu par les Eglises chrétiennes, traduit la crainte des Eglises chrétiennes face à l'activisme de l'islam propagandiste appuyé financièrement par les monarchies du Golfe arabique, des Etats islamiques et les réseaux des ONG musulmanes. « Nous ferions mieux si les prêtres et pasteurs ne nous accusaient pas d'être instrumentalisés par le contingent pakistanais de la Monuc », proteste l'adjoint de l'imam régional, l'imam Mahulidi Didi Senga, furieux de voir sa confession ainsi montrée du doigt. Selon le curé de la paroisse catholique Saint Matthieu de Mugogo, Monsieur l'abbé Bruno Bahizire, en colère de voir la progression de l'islam dans cette région, dénonce : « De pauvres paysans et paysannes changent de noms, portent des tuniques ou des voiles, désertent nos chapelles et passent leur temps dans les mosquées érigées un peu partout. On les endoctrine, on les engraisse ». Le révérend pasteur Jean-Pierre Nshombo de la paroisse protestante de Kidodobo, appartenant à la Communauté des églises chrétiennes en Afrique (40ème CECA/ECC), raconte qu'« un de ses fidèles s'est converti à l'islam afin d'accéder au crédit qu'octroie la mosquée de Mugogo qui gère un programme de microcrédit financé par une ONG musulmane de Dubaï. Les gens prendraient cette direction plus par nécessité que par réelle conviction ». « Pour un peu plus de nourriture, des jeunes gens se cognent le front sur le parvis des mosquées le vendredi, mais ils participent régulièrement aux cultes dominicaux », ironise-t-il.

L'imam Mahulidi Didi Senga, l'adjoint de l'imam régional, rejette ses allégations car il soutient que les institutions religieuses chrétiennes (catholiques et protestantes) de la République démocratique du Congo, Etat de succession coloniale belge, ont toujours vécu des aides financières publiques des pays occidentaux à tradition religieuse

[48] Cf. KAÏDAR AYOUB, *L'ONU face à l'irrationnel en RDC : Enraciné au terrorisme à l'âge de neuf ans*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 165 ; R. PARIS, *Peacebuilding and tha limit of liberal internationalism*, p. 64.

chrétienne durant la période coloniale et postcoloniale ou privées religieuses des églises-mères (le Saint-Siège et la spirale de structures à caractère universel, particulier et spécial de l'Eglise catholique ou les services de missions protestantes nationales ou libres des Etats occidentaux confessionnels et des Etats occidentaux à tradition mixte catholique et protestante) des ONG confessionnelles occidentales ou des réseaux d'organismes humanitaires occidentaux. Le pauvre qui meurt de faim n'a pas besoin de savoir l'origine religieuse de l'aide, il a besoin de l'aide pour survivre. Lorsque les ONG musulmanes viennent au secours de la population congolaise, les institutions religieuses chrétiennes et les Etats occidentaux à tradition religieuse chrétienne crient à l'instrumentalisation de l'humanitaire pour l'islamisation de la région alors qu'ils ont fait la même chose par la colonisation-christianisation et font toujours la même chose par la défense et la promotion du droit à la liberté religieuse pour les institutions religieuses chrétiennes dans tous les pays. Les ONG musulmanes locales se tournent vers les Etats islamiques ou à tradition religieuse musulmane (surtout les monarchies du Golfe) et les réseaux internationaux des ONG humanitaires musulmanes. Pour les croyants musulmans, cette stigmatisation de l'islamisation de la région est une forme d'islamophobie. C'est le résultat de la marchandisation de l'offre religieuse et de la concurrence sauvage entre les religions de tout bord dans les Etats postcoloniaux en Afrique.

Conclusion

Le prosélytisme religieux des agents du contingent pakistanais de la mission de maintien de la paix de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo) dans la province du Sud-Kivu à l'Est de la République démocratique du Congo a été manifeste, décrié et dénoncé. Les agents du contingent pakistanais de la brigade du Kivu de la MONUSCO au Sud-Kivu ont profité des activités sociales de la MONUSCO à travers des projets à impact rapide ou QIPs pour ouvrir la région à l'action caritative ou humanitaire islamique et commencer l'islamisation de la région. Ils en ont profité aussi pour connecter les communautés locales de la Communauté islamique du Congo (COMICO) au monde musulman (Etats islamiques) et aux réseaux internationaux des ONG humanitaires musulmanes.

En République démocratique du Congo, l'espace public est ouvert à toutes les religions et l'Etat veille au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. La propagande religieuse se fait dans une concurrence libérale absolue. L'engagement social des institutions religieuses est un des moyens de la propagande religieuse utilisé par toutes les institutions religieuses, excepté les institutions religieuses de l'ancestralisme (religions endogènes africaines). Les institutions religieuses instrumentalisent l'action caritative et humanitaire pour ramener les pauvres populations à la foi religieuse. Les Etats islamiques et les réseaux internationaux des ONG humanitaires musulmanes investissent massivement sur le continent africain, en suivant deux axes : la « da'wa », c'est-à-dire la prédication, et « ighâtha », l'humanitaire.

Les Casques bleus de la mission de maintien de la paix en République Centrafricaine ont été incriminés pour les cas de viol et violences sexuels, les Casques bleus du contingent pakistanais de la MONUSCO devraient être incriminés pour leur activisme religieux en RDC. La paix et la consolidation de la paix est l'objectif des opérations de la paix de l'ONU, le prosélytisme religieux de Casques bleus du contingent pakistanais de la MONUSCO est une violation pure et simple de l'objectif de la mission, ce qui constitue une infraction grave punissable par le Département des opérations de maintien de paix (DOMP). Cela révèle la défaillance ou la négligence des

organes de contrôle du DOMP et de l'administration de l'ONU. Sur la question religieuse, un Etat confessionnel comme la République Islamique de Pakistan peut-il être indifférent à l'activisme religieux de ses ressortissants engagés dans une mission de maintien de la paix de l'ONU ? Ce n'est pas parce qu'un Etat confessionnel accepte de fournir des hommes ou du matériel dans une mission de maintien de la paix de l'ONU dans un Etat laïque que le Secrétaire général doit accepter ou tolérer leur prosélytisme religieux. Et la neutralité de l'ONU n'est-elle pas consacrée par la Charte ? Les Casques bleus originaires d'un Etat confessionnel n'ont-ils pas le droit de répondre à leurs obligations religieuses dans un Etat laïque ? Les Casques bleus originaires d'un Etat confessionnel n'ont-ils pas l'obligation de respecter des droits culturels et les traditions de peuples des Etats d'accueil ? Le respect des droits culturels n'est-il pas consacré et protégé par des nombreux outils juridiques internationaux et plus spécialement par la règlementation du Département des opérations de maintien de paix (DOMP) ? Si les Casques bleus proviennent d'un Etat confessionnel, ils n'ont pas le droit d'aller convertir les peuples dans un Etat laïque d'accueil. Ils doivent respecter leurs obligations religieuses dans leurs campements militaires car ils ont droit à la liberté religieuse.

Jean-Pacifique BALAAMO MOKELWA
Université Officielle de Bukavu
Faculté de droit
B.P. 570 Bukavu, R.D. CONGO